

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tours, le 30 mars 2024

Épisode de crues exceptionnelles Point de situation – 30 mars 2024 - 21h00

Des pluies orageuses, de vendredi jusqu'à samedi matin, ont généré des cumuls de pluie importants sur l'amont des bassins de la Vienne et de la Creuse. Les niveaux de ces cours d'eau sont en hausse, modérée à importante, sur ces bassins.

Il s'agit d'une crue centennale, dont le niveau pourrait s'approcher de celui constaté en 1913.

Les services de l'État, les forces de sécurité intérieure et de secours, les associations de sécurité civile ainsi que les collectivités sont mobilisés au centre opérationnel départemental, sous l'autorité du préfet, pour assurer la protection des populations.

Le dispositif Fr-Alert a été déclenché dans les communes concernées par la vigilance rouge et le risque d'inondations. Toute personne dans ce périmètre a reçu une notification sur son téléphone avec les consignes à adopter face à la montée des eaux.

À l'heure actuelle, aucun blessé n'est à déplorer. Toutefois une personne qui s'était engagée sur une route inondée malgré les barrières, a perdu sa voiture et n'a du son salut qu'à l'intervention des sapeurs-pompiers. Le préfet appelle la population à respecter strictement les instructions des maires et du service des routes du conseil départemental.

34 communes sont concernées par la crue et ont déployé leur plan communal de sauvegarde.

L'EHPAD de l'Île Bouchard est en cours d'évacuation.

Troncon Creuse - Bec des Deux Eaux :

La tendance est à la hausse sur tout le tronçon. Les premiers débordements dommageables devraient être observés samedi en début de soirée.

Environ 150 personnes pourraient être concernées par des inondations sur ce secteur.

Tronçon Vienne tourangelle :

Des pluies orageuses, de vendredi jusqu'à samedi matin, ont généré des cumuls de pluie importants. Une forte hausse est observée ce samedi sur tout le tronçon. Les débordements dommageables devraient être observés samedi en fin d'après-midi.

Des prévisions de hauteur sont disponibles en affichage graphique aux stations de Nouâtre et Chinon.

Contact presse Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle 5200 personnes pourraient être concernées sur ce secteur.

Mobilisation de moyens humains :

Actuellement, 250 gendarmes et sapeurs-pompiers sont engagés spécifiquement sur la crise. Des renforts nationaux ont été demandés et sont en cours d'acheminement.

Les effectifs de la Croix Rouge et de la protection civile sont mobilisés et pourront déployer des moyens de couchages dans les salles des fêtes qui seraient mis à disposition par les municipalités en cas d'évacuation.

Conséquences possibles :

Des inondations très importantes sont possibles y compris dans les zones rarement inondées. Les conditions de circulation peuvent être rendues extrêmement difficiles sur l'ensemble du réseau routier ou ferroviaire.

Des coupures d'électricité plus ou moins longues peuvent se produire. Des phénomènes de rupture ou de débordement de digues peuvent se produire. Les zones en sous-sol, notamment les parkings souterrains, peuvent être dangereuses.

Conseils de comportement :

Je reste chez moi et je me tiens informé auprès des autorités.

Je n'utilise pas ma voiture.

Je m'éloigne des cours d'eau, des points bas et des ponts et je rejoins le point le plus haut possible.

Je me réfugie en étage, en dernier recours sur le toit, je ne descends pas dans les sous-sols.

J'évacue uniquement sur ordre des autorités en emportant mon kit d'urgence.

Vous pouvez diffuser les consignes suivantes :

- 1. Éloignez-vous des cours d'eau.
- 2. Réfugiez-vous le plus haut possible.
- 3. À la maison, coupez eau, gaz, électricité.
- 4. Reportez ou annulez vos déplacements.
- 5. Ne pas franchir les routes inondées.

Respectez les consignes des autorités diffusées à la radio, la télévision, les médias sociaux et sur les sites institutionnels.

Restez en lieu sûr jusqu'à ce que les autorités déclarent la fin de l'alerte.

Vous pouvez suivre l'évolution de la crue via le site internet www.vigicrues.gouv.fr